



## Utilisation du BIM dans les marchés publics et propriété intellectuelle



L'union des Architectes



Marie Soulez

16 09 2015



# Introduction

- L'enjeu
  - Le respect des droits de propriété intellectuelle des architectes
- La question
  - L'intégration de la procédure BIM dans les marchés publics
- La situation
  - Anxiogène
- L'actualité
  - La transposition de la directive sur la passation des marchés publics en 2017



# Plan

1. Les problématiques juridiques
2. La situation technique
3. Le référentiel légal
4. Les perspectives

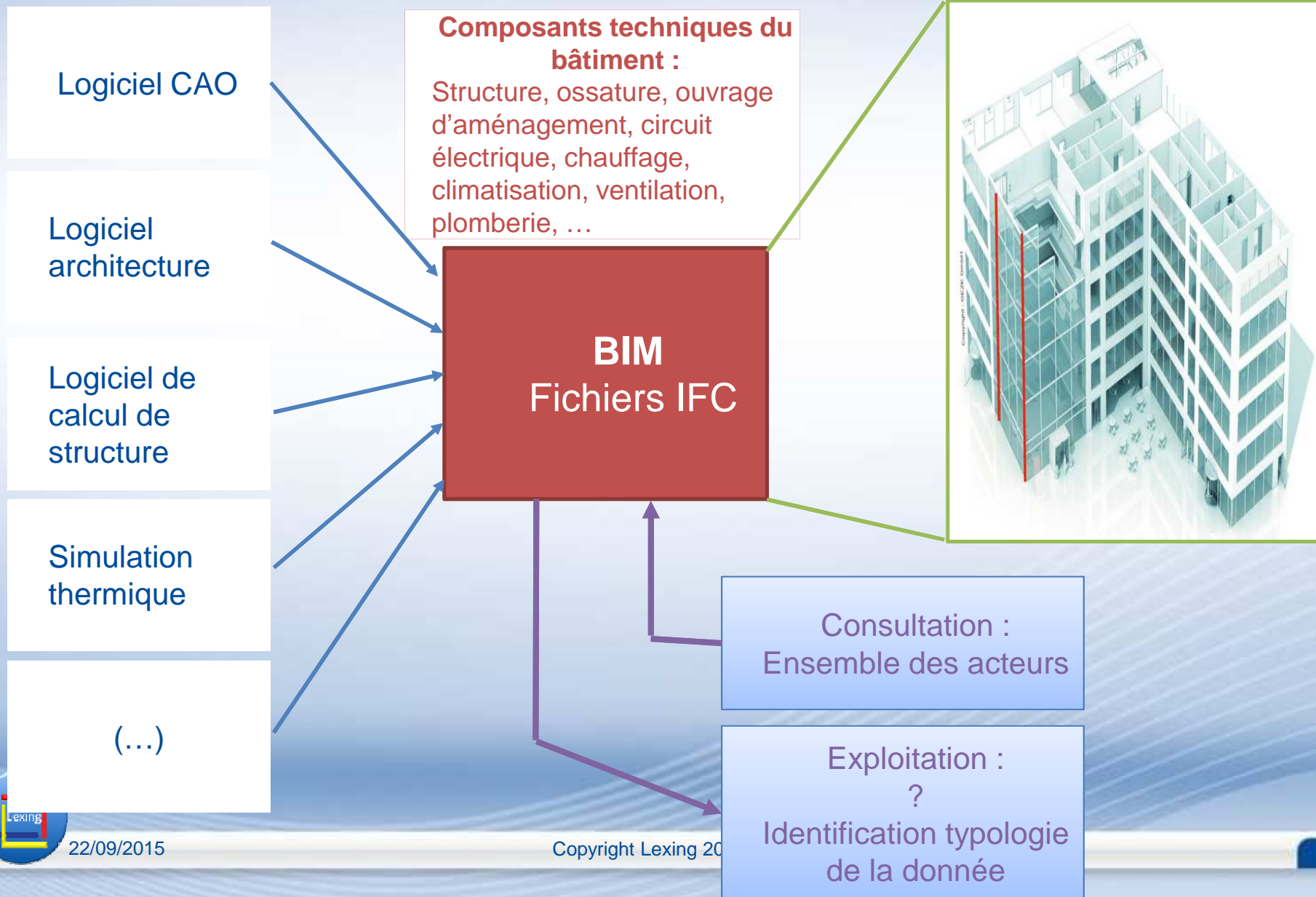


# 1. Les problématiques juridiques

- **Transition numérique**
  - Référence unique des composants techniques d'un bâtiment grâce à une technologie et des processus associés pour la planification, la conception, la construction et la gestion d'un bâtiment, de projets d'infrastructures ou d'installations industrielles.
- **Uniformisation technique**
  - Format IFC (Industrial Found Classes) compatible avec les différents logiciels du bâtiment
- **Méthode de travail**
  - Collaboration autour d'une maquette numérique enrichie par les différents acteurs impliqués dans les différentes étapes du projet.
- **Exploitation des résultats**



## 2. La situation technique




### 3. Le référentiel légal

- **La réforme du BIM sur les marchés publics :**
  - Dir. 2014/24 sur la passation des marchés publics du 26 février 2014 : exiger l'utilisation d'outils électroniques tels que des outils de modélisation électroniques des données du bâtiment
- **Arrêté du 16 septembre 2009 sur le CCAG PI :**
  - Option A : concession de droits d'utilisation sur les résultats
  - Option B : cession des droits d'exploitation sur les résultats
- **Code de la propriété intellectuelle**
  - Titularité des droits sur les œuvres architecturales
  - Titularité des droits sur les dessins et graphiques



## 4. Les perspectives

- **Egalité des armes**
  - Outils d'accès
  - Outils d'analyse
  - Base de données
- **Egalité économique**
  - Vitesse
  - Outils collaboratifs
- **Egalité des compétences**
  - Fractures
    - Digitale
    - De génération
  - Différentielle
    - Productivité
    - Qualité
    - Contrôle



Identification du  
référentiel légal  
Respect des droits  
d'auteur  
Gestion  
contractuelle des  
relations





# MERCI

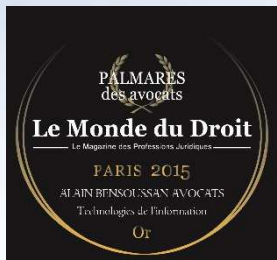
## Questions - Réponses



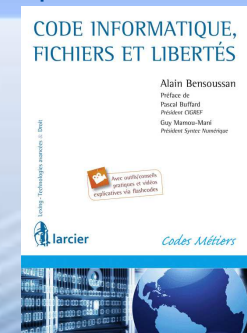
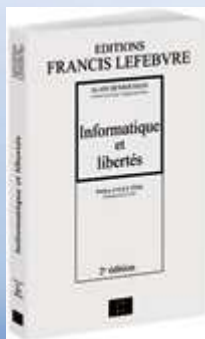




# Qui sommes-nous ?



- Le cabinet Alain Bensoussan-Avocats a, pour la 3e année consécutive, obtenu le 1er prix (Trophée d'or) du Palmarès des cabinets d'avocats 2015 dans la catégorie Technologies de l'information / Médias / Télécommunications, organisé par Le Monde du Droit en partenariat avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE).
- Un Client Choice Award a été décerné à Alain Bensoussan en 2014 dans la catégorie « Information Technology », reconnaissant ainsi la qualité exceptionnelle de ses prestations dans le domaine des technologies avancées.
- Pour la 4e année consécutive, Alain Bensoussan et le cabinet ont été distingués « Lawyer » de l'année 2014-2015 dans les catégories Technologies, Technologies de l'Information, et Contentieux par la revue juridique américaine « Best Lawyers ».
- Après avoir obtenu le label Cnil « Lexing® formation informatique et libertés » pour son catalogue de formations informatique et libertés, le cabinet a obtenu le label Cnil pour sa procédure d'audit « Lexing® audit informatique et libertés ».



22/09/2015



Le premier réseau international d'avocats dédié au droit des technologies avancées

Copyright Lexing 2015 ®

# Réseau Lexing



Réseau international d'avocats spécialisés en droit du numérique et des technologies avancées



22/09/2015

Copyright Lexing 2015 ©

10

**ALAIN BENSOUSSAN AVOCATS**

58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr 75017 Paris

Tél. : +33 (0)1 82 73 05 05

Fax : +33 (0)1 82 73 05 06

[paris@alain-bensoussan.com](mailto:paris@alain-bensoussan.com)

[www.alain-bensoussan.com](http://www.alain-bensoussan.com)



Alain Bensoussan Avocats

@AB\_Avocats

Lexing Alain Bensoussan Avocats

**Marie Soulez**

Mob. : +33 (0)7 85 53 57 52

[marie-soulez@lexing.eu](mailto:marie-soulez@lexing.eu)



**Lexing** est une marque déposée par Alain Bensoussan Selas

